Paris, le 21 juin 2025

M. le Directeur général
Caisse Nationale d'Assurance Maladie
50 av. du Pr. André Lemierre, 75020 Paris

OBJET : LETTRE OUVERTE DE L'INTERSYNDICALE DES KINÉSITHÉRAPEUTES

Monsieur le Directeur général,

C'est avec consternation que nous avons pris connaissance des conclusions du comité d'alerte de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (ONDAM), entraînant le report des revalorisations prévues le 1er juillet 2025. Cette annonce est un véritable coup de poignard porté aux 80 000 kinésithérapeutes libéraux qui accueillent, chaque jour dans leurs cabinets comme à domicile, plus d'un million de patients.

Cette décision est injuste, inacceptable, et profondément irrespectueuse du travail réalisé chaque jour par les professionnels de santé libéraux. Les kinésithérapeutes, contraints par d'importantes mesures conventionnelles d'ores et déjà appliquées, ne sont pas responsables du dépassement de l'ONDAM. Faire croire que leurs revalorisations mettraient en péril le système de santé est indécent aux vues de la chute du pouvoir d'achat que nous subissons depuis plusieurs années.

Par conséquent, nous, syndicats représentatifs de la profession, suspendons immédiatement toute participation à la vie conventionnelle, qu'il s'agisse :

- des commissions paritaires nationale (CPN), départementales (CPD) et régionales (CPR) ;
- des commissions relatives à l'exercice coordonné (ACI MSP et CTPS) ;
- ainsi que des négociations autour de l'ACI MSP.

Nous exigeons l'organisation immédiate d'une négociation en vue de conclure un avenant n°8, afin d'acter l'entrée en vigueur des revalorisations en juillet 2025, comme la loi le permet.

Par ailleurs, nous exigeons la mise en œuvre immédiate de l'accès direct généralisé aux kinésithérapeutes sur l'ensemble du territoire. Si le gouvernement souhaite réellement agir pour l'efficience et la soutenabilité financière de notre système de santé, cette mesure est évidente, urgente et incontournable.

Enfin, face à la pression financière croissante, nous observons depuis plusieurs mois une augmentation du recours aux dépassements exceptionnels, parfois à la limite du cadre conventionnel. Nous vous le disons avec clarté : cette tendance sera bientôt incontrôlable. Il nous sera impossible de contenir une explosion de ces dépassements, non pas par choix idéologique, mais simplement pour continuer à exercer dignement notre métier, dans des conditions acceptables, et garantir aux patients un accès aux soins de qualité. Le cadre conventionnel n'étant plus respecté du côté des pouvoirs publics, nous ne mènerons pas de campagne de pédagogie au sujet des prochains dépassements d'honoraires. Pleinement dans notre rôle syndical, nous revendiquons à compter de ce jour la création d'un espace de liberté tarifaire encadré et nous défendrons les kinésithérapeutes qui seront inquiétés pour cette pratique.

Nous refusons d'être les variables d'ajustement d'une politique budgétaire à court terme. Il est temps de respecter ceux qui soulagent, accompagnent et rééduquent des millions de Français chaque année.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, à l'expression de nos sincères salutations.

François RANDAZZO
PRÉSIDENT D'ALIZÉ

Sébastien GUÉRARD
PRÉSIDENT DE LA FFMKR

Guillaume RALL
PRÉSIDENT DU SNMKR

Copie conforme :

M. François Bayrou, Premier ministre ;
Mme Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles ;
Dr. Yannick Neuder, ministre de la Santé et de l'Accès aux soins ;
M. Fabrice Gombert, président du conseil de la Cnam ;
M. Marc Leclère, président de l'UNOCAM.